

Le site Olympique du tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte



(crédit photo : *Le Dauphiné Libéré*. J.-B.V. - 01 nov. 2024)

Par Cécile Albano, Ornella Danowicz, Célia Pillard, Charles Verstraeten

Introduction.....	3
I - Le tremplin en 1968 : un projet grenoblois aux portes du Vercors.....	4
A) Un outil de mise en valeur de la Ville hôte des JO :.....	4
1- Le choix du site : un belvédère sur Grenoble.....	4
2 - La construction : le choix d'un architecte et d'un matériau liés à l'histoire de Grenoble.....	6
B) Le projet du tremplin olympique au sein du village de Saint-Nizier-du- Moucherotte... 10	
1- Les ressentis des habitants du village.....	10
2 - Un rayonnement économique important.....	12
II- La période post-olympique 1968-1990 : Une période de gloire qui tente de jouer les prolongations.....	14
A) De l'extérieur : Les soubresauts d'un site de compétition de renommée internationale.. 14	
1 - Une destinée en sursis, semblant corrélée au nombre de spectateurs.....	14
2 - Les sursauts du tremplin sont également d'ordre technique.....	15
B) En coulisse, un tremplin qui fait débat.....	18
1 - L'argent comme "nerf de la guerre".....	18
2 - Les défenseurs du tremplin se battent pour la sauvegarde du joyau architectural... 19	
3 - Sur le terrain, Saint-Nizier après les Jeux.....	21
III- Quel avenir pour le Tremplin ?.....	23
A) Peut-on considérer le tremplin de Saint-Nizier comme un objet du patrimoine ?.....	23
1- Le site Olympique comme une verrue dans le paysage.....	24
2 - Le site de saut à ski, un support pour se remémorer la grandeur des Jeux olympiques qui anime un collectif plein d'élan.....	26
3 - Les fantômes qui habitent le site olympique, un attachement à relativiser.....	27
B) Quelle place occupe l'abandon dans l'histoire du tremplin ?.....	28
1 - Un site abandonné, reconverti par de nouveaux usages et symboles.....	28
2 - Un abandon motivé est-il souhaitable ?.....	29
Conclusion.....	31

Introduction

Dans le contexte de la crise environnementale dont les effets sur les milieux naturels ne peuvent désormais plus être ignorés, l'organisation de Jeux olympiques gourmands en ressources est le sujet de nombreuses controverses, comme le prouvent les débats locaux et nationaux autour de l'organisation des JO d'Hiver 2030 dans les Alpes Françaises¹. La nécessité de construire de nouveaux équipements sans certitude de pérennité fait partie de ces débats, même si, depuis un certain nombre de Jeux, les organisateurs se sont évertués à rassurer sur ce point. Dans ce contexte, l'abandon délibéré d'un équipement apparaît être une décision de plus en plus lourde à porter pour les organisateurs, et un point majeur de critique de ces manifestations sportives internationales.

Cet enjeu n'est pas nouveau. Le territoire grenoblois a ainsi été marqué par les Jeux olympiques d'hiver de 1968. Bien qu'ils soient des témoignages du passé faisant partie du patrimoine, les vestiges des Jeux animent encore aujourd'hui de nombreuses discussions. A l'heure où s'écrivent ces lignes, un débat est ainsi en cours sur l'avenir des anneaux de Vasarely à l'anneau de vitesse de Grenoble, et l'imminence des élections municipales à Saint-Nizier-du-Moucherotte, aujourd'hui propriétaire du tremplin de saut du même nom, ont également mis en suspens de nouvelles réflexions autour de l'avenir du site.

Ce tremplin, construit à une époque où l'environnement ne disposait pas de ministère, nous est apparu dans le cadre de nos recherches comme un bon exemple du rapport des populations à ces lieux de patrimoine aujourd'hui négligés mais pas encore définitivement abandonnés, et qui continuent de marquer de leur empreinte les lieux sur lesquels ils ont été construits.

Dès lors, comment l'identité d'un lieu et les perceptions associées sont-elles ancrées à la fois dans une temporalité mais également dans des espaces géographiques variables ?

Dans un premier temps, l'étude des sources mises à disposition des archives départementales par le concepteur du tremplin, Pierre Dalloz, nous ont ainsi permis de découvrir comment ce site, production éminemment grenobloise, s'inscrit également dans une histoire du tourisme d'hiver sur le plateau du Vercors, et comment il a été progressivement abandonné depuis la fin des années 1980.

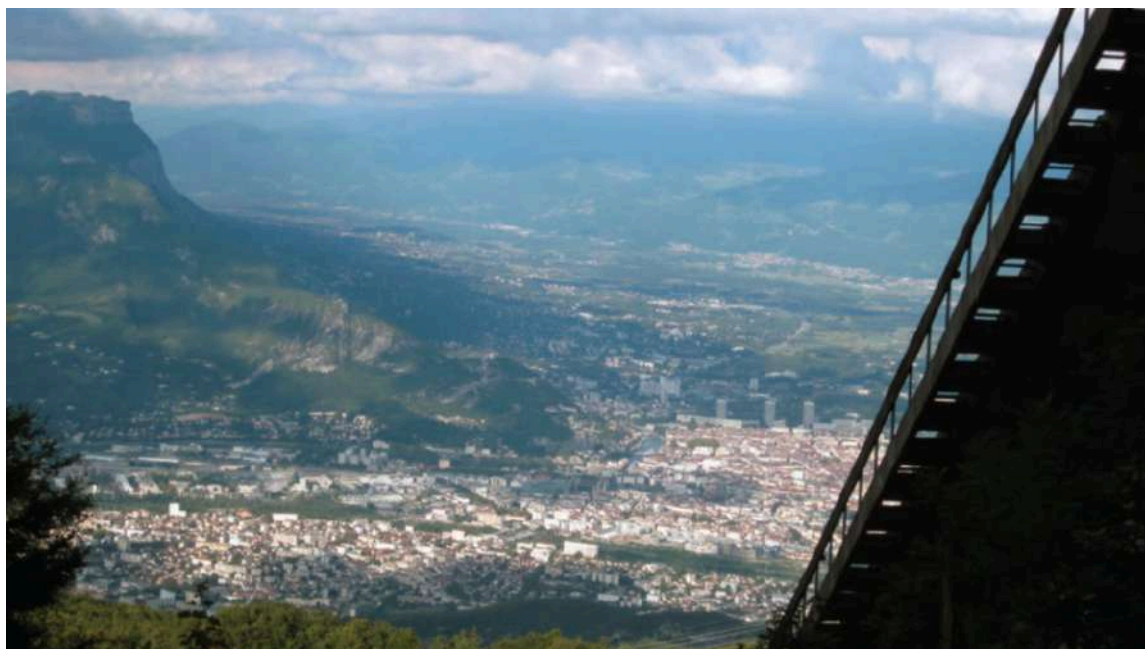
Par la suite, un entretien avec le Vice-président de l'association Plein d'Élan qui depuis 2023 s'est fixée pour objectif de redonner une seconde vie au site du tremplin, à la fois site naturel remarquable et témoin d'une époque, nous a conduit à nous interroger sur les motivations de l'abandon ou de la préservation de ces lieux de mémoire.

¹ Territoires de montage dans un modèle à bout de souffle - Le Monde - 14 décembre 2025
les Jeux en débat à l'université Grenoble Alpes - Dauphiné Libéré - 23 janvier 2026

I - Le tremplin en 1968 : un projet grenoblois aux portes du Vercors

A) Un outil de mise en valeur de la Ville hôte des JO :

1- Le choix du site : un belvédère sur Grenoble



(Crédit photo : © André Suchet - 2016 "Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968. Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes")

Le site de Saint Nizier a tout d'abord été choisi pour des raisons techniques, qui en faisait un site idéal pour accueillir le tremplin :

« Cet emplacement a finalement été retenu parce qu'il satisfait au mieux différentes exigences [...]

- **Proximité relative de Grenoble et accès possible par deux routes (...) particulièrement favorable pour l'acheminement des spectateurs car permettant une circulation en sens unique des cars de transport;**
- **Parfaite convenance de la configuration du terrain naturel ;**
- **Altitude suffisante (1000 m) pour garantir un enneigement correct ;**
- **Situation abritée par rapport aux vents les plus fréquents ;**
- **Éloignement limité de la Commune d'Autrans où se dérouleront les autres épreuves nordiques et où sera situé le village olympique annexe qui sera érigé à l'intention des concurrents de ces disciplines. »².**

Toutefois, ces aspects ne sont pas les seuls qui ont prévalu au choix de ce vallon pour accueillir le tremplin. Dans une lettre au maire de Grenoble, Hubert Dubedout, datée du 20

² Archives Départementales de l'Isère – Cote 42W27 – Syndicat intercommunal du grand tremplin de Saint Nizier du Moucherotte – Demande de Déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction d'un tremplin de saut de 90 m – 22 mars 1966

février 1980³, Pierre Dalloz, architecte du tremplin revient ainsi sur les raisons plus spectaculaires qui ont présidé au choix du site de Saint Nizier :

“Le site de Saint Nizier a été choisi pour d’excellentes raisons théâtrales par Pierre Randet (commissaire général des jeux) et Maurice Herzog (Ministre de la Jeunesse et des Sports). “Ils admirèrent le cirque de sapins, les escarpements des trois pucelles, et, dans le fond de la vallée, la Ville de Grenoble, que les concurrents de saut à ski donneraient l’impression de survoler.”

Ce point est confirmé par Pierre Randet, commissaire du gouvernement chargé de coordonner l’intervention des administrations pour l’organisation des Jeux⁴:

“En outre, pour que Grenoble justifie pleinement son titre de capitale olympique, il était bon que le tremplin soit placé dans un site appartenant à l’horizon de la ville. Tel était d’ailleurs le point de vue de M. Maurice Herzog, secrétaire d’État à la jeunesse et au sport.”

“Enfin, et ce n’est pas le moindre avantage, le site, visible de Grenoble, est d’une extrême beauté, tant par sa perspective rapprochée que par ses vues lointaines : Grenoble au pied de la montagne, et la vallée du Grésivaudan encadrée par la Grande Chartreuse et la chaîne de Belledonne, avec le Mont Blanc pour fond de Décor par temps clair. Le soir, le rocher des pucelles et le tremplin illuminés couronnement à l’ouest le spectacle de lumière offert par les grands boulevards, du Parc Paul Mistral au Drac”.

La beauté du site, et la volonté de valoriser son caractère exceptionnel, sera reprise et mise en avant par le communiqué de presse des JO ⁵:

“Le site est grandiose : les aiguilles élancées des trois pucelles dominant la combe sauvage où a été placé ce tremplin, combe qui s’ouvre vers les Alpes. Grenoble s’étale au pied de la montagne, la chaîne de Belledonne, le Taillefer, la Chartreuse, s’étendent en face. La Meije, perle de l’Oisans, apparaît dans une échancrure derrière Chamrousse, et, au loin, au bout de la vallée du Grésivaudan, se dresse le Mont Blanc. Ainsi, quand les sauteurs s’élancent dans le ciel, ils donnent l’impression de survoler les Alpes et Grenoble. Le spectacle est extraordinaire.”

“C’est le plus beau tremplin du monde avaient dit quelques jours avant alors qu’ils s’entraînaient tous les sauteurs venus à Grenoble pour les rencontres internationales”(…)

“Beauté, efficacité, telles sont les qualités essentielles du tremplin de Saint Nizier dont la conception est extrêmement originale”

“il est unique au monde, ouvrage à la fois majestueux et élégant ainsi que l’a voulu Pierre Dalloz qui, chargé de la partie architecturale du projet, a su tirer le meilleur parti d’un cadre exceptionnel” ⁶.

³ Archives Départementales de l’Isère – Fond Dalloz – Cote 89J75

⁴ Archives Départementales de l’Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 Grenoble 1968 - Xèmes jeux olympiques d’hiver - “Un monument olympique le grand tremplin de Saint Nizier” par Pierre Randet

⁵ Archives Départementales de l’Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 – Le tremplin de 90 m de Saint Nizier – Bureau de presse Xèmes Jeux Olympiques d’Hiver 1968

⁶ Archives Départementales de l’Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 – Le tremplin de 90 m de Saint Nizier – Bureau de presse des Xèmes Jeux Olympiques d’Hiver 1968

Ces deux sources confirment le rôle essentiel de la vue offerte sur la future capitale olympique et les massifs qui l'entourent dans le choix du site, dans une volonté de marquer les esprits tout en associant le souvenir de ces images à Grenoble. C'est d'ailleurs cette même commune qui assure la quasi-totalité (98%) du financement de la construction du tremplin et de l'acquisition des terrains nécessaires, à travers le Syndicat Intercommunal du Grand Tremplin de saut de Saint-Nizier-Du-Moucherotte, constitué entre les communes de Grenoble, de Saint-Nizier-du-Moucherotte et d'Autrans ⁷, ce qui ne sera pas sans incidence pour le devenir du tremplin après les JO.

Elles confirment également la volonté de tirer le meilleur parti de ce site en le confiant à un architecte, lui aussi lié à la Ville hôte des JO.

2 - La construction : le choix d'un architecte et d'un matériau liés à l'histoire de Grenoble

Une fois le site de Saint-Nizier sélectionné, il fallait organiser la construction du tremplin lui-même, qui devait être un objet architectural à la hauteur du site :

“Un site d'une pareille qualité ne pouvait être confié aux bons offices des ingénieurs sans l'intervention d'un artiste. Aussi ai-je demandé à l'OTH, chargé de l'étude technique du projet(...) de s'assurer de la collaboration de Pierre Dalloz. Familier du Vercors, où il s'est illustré dans la résistance, découvreur de la face Nord des Trois Pucelles, Pierre Dalloz a la connaissance intime des lieux et une sensibilité accordée de longue date à la montagne : il a su tirer le meilleur parti des éléments naturels du site, qu'il a respecté, tout en embellissant par des ouvrages modérés d'une main sûre. Le grand tremplin de Saint Nizier, dont la construction se terminera cette année, sera, je l'imagine, le plus notable monument d'architecture légué à Grenoble par les Xèmes Jeux olympiques d'Hiver.”⁸

“Or à saint Nizier il ne s'agissait pas seulement de génie civil, la qualité exceptionnelle du site, qu'il fallait respecter sinon mettre en valeur, la prééminence de l'épreuve de saut par laquelle se termineront les jeux, ..., le nombre, la variété et l'ampleur des ouvrages nécessitait la participation d'une équipe d'architectes.”⁹

⁷ Archives Départementales de l'Isère - Côte 4285W27 - Arrêté de création du Syndicat Intercommunal du Grand Tremplin de saut de Saint-Nizier-Du-Moucherotte en date du 20 juin 1966

⁸ Archives Départementales de l'Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 Grenoble 1968 - Xèmes jeux olympiques d'hiver - “Un monument olympique, le grand tremplin de Saint Nizier” par Pierre Randet

⁹ Archives Départementales de l'Isère – Fond Dalloz – Cote 89J74 - Xe jeux olympiques d'hiver Saint Nizier du Moucherotte, Tremplin de 90 mètres par Pierre Dalloz

Un architecte lié à Grenoble par son histoire personnelle

Ce défi sera relevé par Pierre Dalloz, dont l'équipe aura à coeur de donner une certaine élégance au projet :



“Le tremplin proprement dit, nous l'avons conçu comme un plongeur, non comme l'habituelle caisse ornée des anneaux olympiques. Nous avons cherché à en faire une image de légèreté, d'envol.”¹⁰

(Pierre Dalloz - Crédit photo : Dauphiné libéré - 23 janvier 1985)

Ce projet lui vaudra les louanges du comité d'organisation s'exprimant au travers du Bureau de presse des JO ¹¹ :

“C'est le plus beau tremplin du monde avaient dit quelques jours avant alors qu'ils s'entraînaient tous les sauteurs venus à Grenoble pour les rencontres internationales”

“Beauté, efficacité, telles sont les qualités essentielles du tremplin de Saint Nizier dont la conception est extrêmement originale”

“Il est unique au monde, ouvrage à la fois majestueux et élégant ainsi que l'a voulu Pierre Dalloz qui, chargé de la partie architecturale du projet, a su tirer le meilleur parti d'un cadre exceptionnel” “Familier du Vercors, Pierre Dalloz avait la connaissance intime des lieux. Aimant cette montagne, il a su la respecter et, par là-même, l'embellir avec un ouvrage d'une étonnante pureté de lignes”

Pierre Dalloz lui-même, dans un document visiblement rédigé au lendemain de la dernière épreuve de saut des JO de 68¹² revient avec nostalgie, à ce qui l'a conduit à ce moment et à son histoire avec ce site, dont le tremplin prend valeur de synthèse selon ses propres mots :

Grenoble, la montagne, le Vercors, l'architecture... Ma vie tient tout entière dans ces quelques mots; et le hasard a fait que cette œuvre de Saint-Nizier en prenne pour moi valeur de synthèse.

¹⁰ Archives Départementales de l'Isère – Fond Dalloz – Cote 89J74 - Xe jeux olympiques d'hiver Saint Nizier du Moucherotte, Tremplin de 90 mètres par Pierre Dalloz

¹¹ Archives Départementales de l'Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 – Le tremplin de 90 m de Saint Nizier – Bureau de presse Xèmes Jeux Olympiques d'Hiver 1968

¹² Archives Départementales de l'Isère – Fond Dalloz – Cote 89J74 – Tremplin de Saint Nizier

Grenoble, c'est la ville de ma libre jeunesse, celle où j'ai étudié, celle où j'ai prolongé ma vie d'étudiant. Grenoble, c'est la ville où j'ai découvert la montagne. Cette chaîne de Bellédonne, quel est celui de ses sommets que je n'ai pas gravi ? Si je les sollicite, les souvenirs reviennent en foule. J'ai épousé le Dauphiné par la plus belle de ses montagnes que j'ai pour la première fois conquise en hiver. Au sommet du couloir de la face nord des Trois Pucelles, qui domine la piste de saut, existe une haute fissure à laquelle les grimpeurs grenoblois ont donné mon nom. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je hante ces lieux...

Mon vieux maître Perret est présent en esprit dans sa tour de béton armé du parc Paul Mistral. Je la cherche des yeux, la prends à témoin. Si Perret était là, me dirait-il : "C'est bien" ?

Quelques années plus tard, alors qu'il rédige un article pour les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, il revient également sur son attachement au Vercors où, en tant qu'alpiniste puis résistant, il a laissé une part de lui-même :

“Ce grand chantier de Saint Nizier, il fut dès le début pour moi une affaire personnelle. J'ai fait aux trois pucelles mes premières armes d'alpiniste, il y a longtemps. Au sommet du Grand couloir de la face nord se trouve une certaine fissure à laquelle les grimpeurs grenoblois ont pris l'habitude de donner mon nom. Et puis, il y a tout près de là le cimetière national du Vercors, où reposent des camarades et des amis qui se sont parfois battus sur les lieux même : Chabal et ses chasseurs alpins, qui égalèrent sidi Brahim, Itier qui continua le coup de feu bien que blessé à mort. Jean Prévost enfin, double deuil, perdu comme écrivain irremplaçable et comme ami. C'est à eux qu'au fond de mon cœur j'ai dédié l'œuvre.”¹³

Déjà en février 1968, répondant à un courrier de l'industriel Grenoblois Paul Louis Merlin, il lui indique qu'il considère que ses remerciements comme ***“le merci de Grenoble”***, de ***“notre Grenoble qui avait encore une population connue, des caractères, une forme”*** et reconnaît ***“la construction du tremplin, j'y ai mis comme vous le dites tout mon cœur”***.¹⁴ Il revient également à cette occasion sur l'injustice qui l'empêche encore de porter le titre d'architecte¹⁵ malgré le fait qu'il ait été un élève d'Auguste Perret pendant plus de 6 ans, rappelant ainsi son lien avec l'architecte de la Tour Perret et Grenoble.

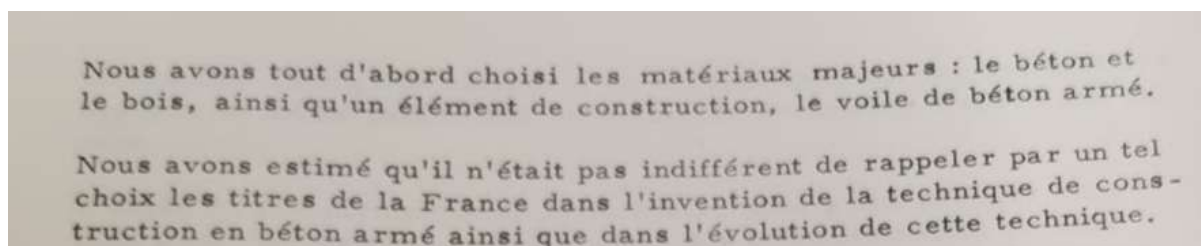
¹³ Archives Départementales de l'Isère – Fond Pierre Dalloz – Cote 89J75 -

¹⁴ Archives Départementales de l'Isère – Fond Pierre Dalloz – Cote 89J75 - Courrier de P. Dalloz à Paul Louis Merlin du 1er février 1968

¹⁵ Un conflit oppose alors Dalloz à l'ordre des architectes qui lui refuse le titre, selon lui en raison de ses prises de position dans le cadre de ses responsabilités au Ministère de la reconstruction après guerre.

Le Béton, un matériau qui a marqué l'histoire de Grenoble

Le béton est également un lien matériel entre Grenoble et le tremplin, utilisé par Dalloz à Saint-Nizier comme symbole du **“savoir faire français”**, mis en vitrine par les JO ¹⁶:



Le béton, ainsi choisi pour édifier le tremplin dans un geste architectural, est étroitement lié à l'histoire de Grenoble et de son évolution urbaine. Cédric Avenier rappelle ainsi à l'occasion d'un séminaire à l'ENSAG en 2017 ¹⁷ que dès 1920, le Parc des Expositions (actuel parc Paul Mistral) créé à l'occasion de l'Exposition internationale de la Houille blanche et du Tourisme accueille la Tour Perret, qui en reste aujourd'hui le dernier témoin, et dont le béton armé était un élément important de propagande pour engager la reconstruction rapide et efficace d'après-guerre. Le maître Auguste Perret viendra d'ailleurs dispenser son enseignement pour la première fois de sa carrière à Grenoble en 1923.

Dans les années 1930 le béton finit par s'imposer du fait de cet efficacité et la ligne simple imposée par la forme des coffrages devient une vraie particularité de l'architecture de Grenoble jusque vers 1960. Alors que son usage est aujourd'hui décrié pour des raisons environnementales, ce matériau répond alors notamment à l'accroissement de la population post 1945, permettant de construire massivement et rapidement.

“Dans les Alpes, et à Grenoble notamment, le béton est un matériau très employé, grâce à la présence des nombreuses cimenteries et parce qu'il répond aux contraintes de site. Cette “ boue informe “ se livre en vrac puis se gâche sur site et se coule aux endroits difficiles d'accès mieux que nul autre matériau. Le béton s'immisce dans les gorges, se pose sur les rochers, s'enfonce dans les alluvions. Il résiste aux vents, au soleil, à la neige. Il conquiert une montagne en cours de démocratisation, été comme hiver, avec des voies d'accès routières et des nouvelles stations de ski. Le béton est la solution des chantiers difficiles. Il va vite et protège du chaud et du froid. Il est efficace, économique, hygiénique” (C.Avenier, 2017).

Le bureau de presse des JO¹⁸ valorisera également les avantages du béton, et notamment sa rapidité de mise en œuvre. Cela explique sans doute, en grande partie, le choix de ce matériau pour construire le tremplin dans des conditions hivernales, alors que la phase d'acquisition des terrains a retardé le début des travaux. Le voile de béton supportant la piste d'élan sera ainsi édifié en seulement 40 jours, celle de la tour en seulement 10 jours,

¹⁶ Archives Départementales de l'Isère – Fond Pierre Dalloz – Cote 89J74 – Xème JO d'hiver – Tremplin de saut de 90 m Saint Nizier du Moucherotte

¹⁷ Cédric Avenier. Grenoble 1960. Le béton prend un nouveau sens. Architectures en béton dans les Alpes. Réinterroger le béton à partir du local, AE&CC-ENSAG, Nov 2017, Grenoble, France. <https://hal.science/hal-03346862v1>

¹⁸ Archives Départementales de l'Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 – Le tremplin de 90 m de Saint Nizier – Bureau de presse Xèmes Jeux Olympiques d'Hiver 1968

et ce dans des conditions climatiques obligeant à chauffer le béton avec des résistances électriques pour vaincre le gel.

Un autre des objectifs des architectes brutalistes des années 1950, est l'intégration à la géographie, au paysage, permise par l'utilisation du béton. C. Avenier (2017) mentionne le travail de l'architecte Marcel Breuer qui a travaillé sur la station de Flaine :

“Le plan de masse épouse les lignes du relief environnant. La station pénètre la montagne qui l'accueille. La matière brute, le béton minéral apparent coule au creux de la roche. Le béton est brut d'un coffrage de bois de planchettes en sapin, veinages et nœuds apparents. L'effet de matière est bien visible avec le fort soleil et rappelle la forêt de sapins alentour. La peau du béton est expressive dans sa forme peut-être la plus radicale, la plus simple.”

Il y a cette même volonté de se conformer au site dans la construction du tremplin de Saint-Nizier¹⁹ : ***“Le projet a été étudié en faisant “coller” au maximum la construction au terrain naturel, ce qui a été rendu possible par la configuration particulièrement favorable du site ; grâce ainsi à des terrassement relativement peu importants (250.000 m3)”***.

Ainsi, l'histoire du tremplin et de son architecte sont intimement liées à la ville hôte des Jeux de 1968. Toutefois l'équipement s'inscrit également pleinement dans l'histoire du Plateau du Vercors, de la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte et de ses habitants : ***“Belvédère Grenoblois, Saint Nizier appartient cependant au Vercors”***²⁰.

B) Le projet du tremplin olympique au sein du village de Saint-Nizier-du-Moucherotte

1- Les ressentis des habitants du village

Le projet de tremplin olympique au sein du village de Saint-Nizier à été accueilli d'une manière majoritairement positive par les populations locales selon le vice-président de l'association Plein d'Elan, Jean Pierre Quentin. En 1968, Saint-Nizier était un petit village de seulement 207 habitants. La culture du ski était déjà fort présente en son sein. Nombre d'agriculteurs endossaient le rôle de moniteur de ski pendant l'hiver. Un petit tremplin de saut existait également dans le village, le Mollarout, depuis 1930. La commune de Saint-Nizier était également une ouverture sur les montagnes et la nature depuis Grenoble, de par sa proximité. Le tourisme représentait une part non négligeable de son économie depuis 1910, avec la présence de nombreux hôtels au moment des JO, ainsi que d'un tramway reliant Grenoble à Villard de Lans²¹.

Ce contexte explique qu'une bonne partie de la population du village s'est dite favorable au projet de tremplin olympique. Il était vu comme la modernité à l'œuvre, cela ne choquait pas que l'on construise un tel ouvrage en béton au milieu de la forêt, c'était l'époque des grandes constructions. Les habitants étaient heureux d'avoir la chance de

¹⁹ Archives Départementales de l'Isère – Cote 42W27 – Syndicat intercommunal du grand tremplin de Saint Nizier du Moucherotte – Demande de Déclaration d'utilité publique pour l'acquisition des terrains nécessaires pour la construction d'un tremplin de saut de 90 m – 22 mars 1966

²⁰ Archives Départementales de l'Isère - Fond Dalloz – Côte 89J75 – Le tremplin de 90 m de Saint Nizier – Bureau de presse Xèmes Jeux Olympiques d'Hiver 1968

²¹ Entretien du 8 décembre 2025 avec Jean Pierre Quentin, Vice-Président de l'Association Plein d'Elan

participer à ce projet : **“cette fête”**²². Cela a amené de la visibilité et de la vie au sein de ce petit village qui n’en attendait pas tant, comme le soulignait George Revollet, maire de Saint-Nizier au moment des jeux de 1968 **“nous n’en étions pas demandeur, nous nous jugions trop petits pour les Jeux et nous avons été les premiers surpris d’avoir été sollicités”**²³. Les jeux ont ainsi permis aux habitants de sortir de leur quotidien et de s’ouvrir socialement, **“Ces Jeux c’était un grand moment pour le village et moi [...] c’était l’occasion de rencontrer du monde et de faire la fête. Pour nous ça changeait de la routine, il y avait beaucoup de monde au village, des gens du plateau d’abord mais aussi de Grenoble et des officiels du monde entier”**²⁴. Ils ont donc, entre autres, été amenés à côtoyer des célébrités, telles que Maurice Herzog, le Général de Gaulle, ou encore Brigitte Bardot²⁵.

Le peu d’opposition recensé a été en la personne de Louis Torrent, le précédent maire de Saint-Nizier, avant les JO de 1968, qui s’opposa au projet du tremplin pour des raisons de conflit d’usage : **“La carrière communale sur laquelle va être tracé un parking est d’une grande utilité. Moyennant une redevance minime, tout le monde pouvait jusqu’à maintenant utiliser ses matériaux de très bonne qualité.”**²⁶. Cela l’amena à quitter ses fonctions. Le maire suivant étant issu du tourisme, fut, à l’inverse, totalement favorable au projet.

L’avis majoritairement favorable de la population n’as tout de même pas permis à ce que les 10 hectares d’acquisitions de terrain, pour l’aménagement du site, aient été aisément obtenus²⁷. La raison étant que la majeure partie d’entre elles appartenaient auparavant à Zucchetta, un propriétaire immobilier de Saint-Nizier, disposant d’un hôtel au sommet de Moucherotte. En voulant contester les évaluations faites sur ses parcelles pour en obtenir un prix supérieur, il a retardé l’acquisition de celles-ci, obligeant les pouvoirs publics à procéder à des expropriations.

La fierté des habitants n’en a été que plus grande lorsqu’un grand nombre d’éloges, toutes unanimes sur la beauté du tremplin, ont été réalisées. Il était alors décrit, à l’unanimité, comme **“le plus beau tremplin du monde !”** par les sauteurs exaltés²⁸, mais également comme **“le plus beau monument laissé en Dauphiné par les JO”** par les journalistes²⁹. Le jour des épreuves du 19 Février 1968 a alors figé le temps pour marquer l’histoire du tremplin et du village de Saint-Nizier :

“Le rideau est tombé sur une apothéose radieuse. Les meilleurs sauteurs du monde ont tiré dans le ciel très pur de Saint Nizier un inoubliable feu d’artifice, projetant leurs silhouettes ailées vers les cimes de Belledonne, étincelantes de lumière ... et à leurs pieds, d’une foule extraordinaire, 73 000 personnes, montaient à chaque envol de longues ovations.”³⁰.

²² Documents transmis par l’association Plein d’Élan – Vivre à Saint-Nizier n°12 - 30 ans de JO de Grenoble - mars / avril 1998

²³ Documents transmis par l’association Plein d’Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

²⁴ Documents transmis par l’association Plein d’Élan – Dameur au tremplin Olympique - J.M Garnier - Mars 2008

²⁵ André Suchet, « Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968. Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes », Techniques & Culture 2016/1 (n° 65-66), p. 434-447.

²⁶ Archives Départementales de l’Isère – Cote 4285W27 – Cahier de recueil d’avis des locaux, mis à disposition à la mairie de St Nizier

²⁷ Documents transmis par l’association Plein d’Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

²⁸ Archives Départementales de l’Isère – Fond Dalloz – Cote 89J745 – Le Dauphiné Libéré - 07 Février 1967

²⁹ Archives Départementales de l’Isère – Fond Dalloz – Cote 89J745 – Article sans nom - Février 1967

³⁰ Archives Départementales de l’Isère – Fond Dalloz – Cote 89J74 – Le Dauphiné Libéré – Les Jeux s’achèvent en apothéose – 19 Février 1968

2 - Un rayonnement économique important

Les jeux, au-delà d'être une grande fête et une occasion unique pour les habitants de Saint-Nizier de s'ouvrir et d'être au centre de l'attention du monde entier, le temps d'un instant, ont également eu un impact économique non négligeable sur le village et sur ses habitants.

Cet impact s'est d'abord fait ressentir de manière directe au sein de la vie professionnelle de ceux-ci. De par la forte affluence que le village a connu à cette époque, les métiers liés au tourisme, tels que l'hôtellerie, en ont grandement profité. Ouvriers, comme athlètes, ont alors été nourris et logés : ***“Dans les hôtels de St Nizier, il n'y avait plus aucun horaire, on mangeait à toute heure. Je n'ai pas mangé une seule fois assis pendant 15 jours.”***³¹. Les préparatifs aux épreuves de saut ont également été créateurs d'emplois au sein du village. C'est ainsi que certains Saint-Nizards ont pu être embauchés comme dameurs sur le tremplin olympique, de sorte que la neige soit suffisamment compacte pour assurer la bonne réception des skieurs le jour des épreuves. Maurice, agriculteur à Saint-Nizier, en faisait partie. Il raconte alors : ***“C'était l'armée qui assurait la logistique et faisait le gros du travail ... Nous on les aidait ... on montait la neige sur la piste d'envol avec des grandes hottes en plastique, ... On travaillait ... 8 heures par jour, mais chaque soir on rentrait à la maison ou il fallait s'occuper de la ferme. ... Il fallait absolument qu'il soit prêt le jour J. Du coup, on travaillait même la nuit, à la lumière des réverbères”***³². (crédit photo : J.M Garnier, Mars 2008)



Cependant, un des plus grand apport des JO au village de Saint-Nizier a été l'ensemble des aménagements et infrastructures créés à cette occasion. La petite commune, a alors pu se doter d'un réseau d'eau potable permettant d'alimenter 2000 habitants³³, ainsi que d'un réseau de téléphonie automatique qui s'est substitué aux quelques postes manuels existants. Une grande *“voie parking”* à également été créée pour accueillir les bus le jour de l'épreuve. Les réseaux EDF et télécom ont eux été remis à neuf pour l'occasion, et surtout, la D106, unique voie d'accès depuis Grenoble, à été élargie et rectifiée sur tout son parcours. Ainsi Saint Nizier a gagné ***“20 ans d'infrastructures”*** grâce aux JO de 1968³⁴. Ce développement est encore reconnu de nos jours, notamment par le maire actuel de Saint-Nizier : ***“Les Jeux olympiques de Grenoble de 68 ont amené énormément à la ville et ses environs. Pour preuve nombre d'infrastructures sont encore pérennes : les routes que l'on a encore pour accéder au Vercors Nord territoire des 4 montagnes sont des voiries faites pour les JO de 68 et qu'on utilise toujours aujourd'hui.”*** Le tremplin olympique s'est ajouté à cette liste d'infrastructures,

³¹ Documents transmis par l'association – Vivre à Saint-Nizier n°12 - 30 ans de JO de Grenoble - mars / avril 1998

³² Documents transmis par l'association Plein d'Élan – Dameur au tremplin Olympique - J.M Garnier - Mars 2008

³³ Documents transmis par l'association Plein d'Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

³⁴ Archives Association Plein d'Élan – Vivre a Saint-Nizier n°12 - 30 ans de JO de Grenoble - mars / avril 1998

s'installant comme un élément de culture, indissociable du village, ainsi que comme une infrastructure sportive supplémentaire, bien que de niveau international.

Ainsi, lors des Jeux Olympiques de Grenoble de 1968, les infrastructures de saut à ski de Saint-Nizier ont été réfléchies méticuleusement pour être la vitrine de Grenoble mais elles ont permis également de développer et attirer l'attention sur la commune de Saint-Nizier qui a été sous le feu des projecteurs pour mettre en scène la grandeur des Jeux. Mais l'ère post-JO est alors décisive pour ce site qui représente un héritage ambivalent, à la fois chargé de potentiel mais également fardeau financier.

II- La période post-olympique 1968-1990 : Une période de gloire qui tente de jouer les prolongations

La fin des Jeux de 1968 signent le début d'une longue période d'errance et d'incertitudes quant au devenir du tremplin. Ainsi, deux phases peuvent être identifiées. Une première visant à prolonger tant bien que mal la vie du tremplin en tant qu'infrastructure sportive, puis une seconde, de réflexion (encore actuelle) sur une reconversion du site dès lors devenu patrimoine historique.

Après l'apogée des Jeux, le tremplin servira encore pendant vingt ans. Durant cette période 68-88, il accueillera une quinzaine de concours de haut niveau, au gré de l'enneigement : deux Coupes du Monde, deux Coupes d'Europe, huit Championnats Internationaux et deux Championnats de France. Pourtant, alors que ces rencontres peuvent être qualifiées de prestigieuses, cette période est perçue pour certains, comme Moreau, comme **"une lente et inexorable agonie"**³⁵.

A) De l'extérieur : Les soubresauts d'un site de compétition de renommée internationale

Entre les JO de 1968 et son abandon définitif en 1990, le "sautoir", comme l'appelait Pierre Dalloz³⁶, parvient non sans peine à maintenir sa légitimité en tant qu'équipement sportif.

1 - Une destinée en sursis, semblant corrélée au nombre de spectateurs

L'inexorable déclin du tremplin apparaît alors aux yeux du public au travers des nouvelles narratives plus ou moins glorieuses retrouvées dans la presse. Force est de constater que celle-ci documente la faible quantité de spectateurs présents lors des compétitions de saut après les JO et remet en question le maintien du site comme infrastructure sportive. Selon ce prisme, les réussites sont en dents de scie, oscillant entre semi-échecs et belles réussites.

Dès 1969, une compétition internationale de saut est organisée à Saint-Nizier. Un article du Dauphiné Libéré donne un aperçu de la pression et des espoirs qui règnent autour de cette manifestation sportive. Après avoir rappelé, non sans une pointe de nostalgie, le succès passé du tremplin, **"considéré comme le plus beau d'Europe"**, il annonce l'organisation le dimanche suivant d'une épreuve internationale de saut qui permettrait peut-être à Saint-Nizier de retrouver **"la fièvre des grands jours"**³⁷. Mais, le succès ne semble pourtant pas avoir été au rendez-vous lors de cette compétition. Un article au ton péjoratif fait allusion à un meeting international de saut organisé en janvier 1969 n'ayant réuni **"que 2325 entrées payantes"**³⁸.

Le Maire de Saint-Nizier annonce alors une seconde compétition pour février 1970, l'accompagnant d'une mise en garde : **"Si cette fois nous n'avons pas plus de succès, nous serons dans l'obligation d'abandonner définitivement notre magnifique**

³⁵Document transmis par l'association Plein d'Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

³⁶ Document transmis par l'association Plein d'Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

³⁷ Archives Départementales de l'Isère – Dauphiné Libéré du 17 janvier 1969

³⁸ Archives Départementales de l'Isère – Dauphiné Libéré, non daté mais probablement Février 1969

tremplin". Ainsi, à peine la page des JO tournée, les premières déceptions quant au devenir du tremplin sont palpables. Pour autant, les indicateurs sont de nouveau rassurants trois ans plus tard, semblant dissiper les inquiétudes. Ainsi, en 1972, le Dauphiné Libéré titrait **"Le plus beau du monde"** en relatant le succès d'une compétition ayant eu lieu la veille. L'article ne manque pas d'éloges :

"Ceux qui commençaient à douter des destinées du tremplin olympique de Saint Nizier sont depuis hier midi rassurés.[...] Des milliers de gens se sont rendus au pieds des Trois Pucelles et ils ont fait de ce concours international de saut la plus grande réussite des manifestations organisées là-haut depuis quatre ans, c'est-à-dire depuis les Jeux. Ceux qui depuis cette date, dépensent des trésors de patience et d'opiniâtreté pour conserver une animation convenable et au moins annuelle autour de ce bâtiment, dont la valeur approche le milliard ancien, savent qu'ils peuvent continuer. »

Les propos du délégué de la Fédération internationale de ski, M. Theodorescu, venu spécialement de Roumanie, viennent étayer cette enthousiasme quant à l'équipement dauphinois :

"Depuis dix ans, je suis toutes les grandes compétitions internationales de saut. Je considère le tremplin de Saint Nizier comme l'égal des meilleurs. J'avoue même que je n'en connais aucun qui dispose des commodités techniques et du modernisme de celui-ci, ... Je souhaite que l'on organise davantage de compétitions ici."³⁹

De même, presque une décennie plus tard, le tremplin, retenu pour accueillir la coupe d'Europe, connaît de nouveau un moment de gloire :

"La réussite de cette grande manifestation sportive devrait contribuer à dissiper les inquiétudes qui assombrissent le destin de cet équipement unique en France. Le tremplin olympique a besoin de prouver son utilité"⁴⁰.

2 - Les sursauts du tremplin sont également d'ordre technique.

Une première mise aux normes a lieu dans les années 70. En effet, pour pouvoir continuer à accueillir les compétitions internationales de saut, le tremplin doit subir quelques aménagements. La gestion est confiée au Syndicat Intercommunal du Grand Tremplin de saut de Saint-Nizier-Du-Moucherotte, dont l'acteur principal est la Ville de Grenoble dont les services techniques assurent la maintenance.⁴¹ Ainsi, en 1979, le Dauphiné Libéré décrit les modifications et travaux effectués pour des raisons de sécurité et de conformité⁴².

³⁹ Archives Départementales de l'Isère – Dauphiné Libéré du 23 janvier 1972 « Le Tremplin de Saint-Nizier est bien l'un des plus beaux du monde » déclare le délégué de la Fédération internationale de ski.

⁴⁰ Archives Départementales de l'Isère – Dauphiné Libéré du 23 février 1983, « Saint-Nizier prêt pour la Coupe d'Europe »

⁴¹ Archives Départementales de l'Isère – Dauphiné Libéré du 23 janvier 1972 « Le Tremplin de Saint-Nizier est bien l'un des plus beaux du monde » déclare le délégué de la Fédération internationale de ski.

⁴² Archives Départementales de l'Isère – Dauphiné Libéré du 27 novembre 1979, Le tremplin de Saint-Nizier "rallongé" pour la Coupe du Monde de saut



Pour l’anecdote, Pierre Dalloz, qui avait vu précédemment un rapport très émotionnel par rapport au tremplin, découvre cette information dans la presse et ne manque pas d’être **“piqué au vif”**. Il écrit alors une lettre à Hubert Dubedout, maire de Grenoble : **“Je lis dans le Dauphiné libéré de ce jour que l’on a “rallongé” la piste d’élan du tremplin de saut à ski de Saint-Nizier. [...] j’aurais aimé être consulté”**. Il propose donc ses conseils de façon bénévole et gratuite, et revient sur l’**“incident”** vis-à-vis du nez du tremplin :

J’avais moi-même proposé, en 1967-68, un nez du tremplin plus aérien, plus élégant. Les Ponts & Chaussées, qui étaient à la fois maître d’ouvrage et maître d’œuvre ont, je ne sais pourquoi, fait construire un nez de tremplin plus camard. J’ai conservé mes dessins originaux et pourrais vous les communiquer si l’ouvrage provisoire de charpente devrait être remplacé par un morceau de structure en béton armé.

43

⁴³ Archives Départementales de l’Isère – Cote 42W27 – Lettre de Pierre Dalloz à Hubert Dubedout, du 27 novembre 1979

Il revendique ainsi avec une certaine fierté la paternité du projet en insistant sur le fait que son projet initial avait été modifié à tort.

Malgré ces tentatives de “prolonger” la vie du tremplin avec les travaux, ce dernier finit par devenir obsolète. A partir de 1984, le tremplin n'est en effet plus aux normes de la Fédération Internationale de Ski (FIS) et doit obtenir des dérogations pour accueillir des événements. Selon Jean Pierre Quentin, Vice-Président de l'association Plein d'Élan, il fallait en effet montrer que le tremplin avait une utilité autre que celle des JO. Le Maire actuel de Saint-Nizier, Franck Girard, synthétise alors les différentes raisons de l'abandon du tremplin telles que :

“Il a été utilisé jusqu'en 87 où la dernière compétition était un championnat de France. (...) Ce tremplin a très peu servi et ne pouvait plus servir par la suite puisque la technique du saut à ski, notamment l'évolution du matériel et du style, ont fait que ce tremplin était devenu beaucoup trop dangereux à sauter parce que extrêmement pentu, ce qui correspondait en fait à la technique de l'époque. [...] Il aurait aussi fallu l'équiper comme site d'entraînement pour sauter l'été.”

Il évoque aussi le problème des caprices de la neige, qui se posaient déjà à l'époque. Enfin, il explique qu'en 1986 les futurs JO ayant été attribué à Albertville et non à Grenoble, le choix de réinvestir dans le tremplin de Saint-Nizier n'était plus pertinent : ***“C'est quand même des grosses charges, alors que on allait construire un tremplin tout neuf extrêmement moderne (à Albertville)”***⁴⁴. Dans ce contexte, il n'est donc pas étonnant qu'en 1990 le FIS refuse son accord pour une nouvelle dérogation. Le grand tremplin olympique perd définitivement son homologation, indispensable pour l'accueil des compétitions internationales, et donc son rôle d'équipement sportif⁴⁵. La compétition qui devait avoir lieu en 1990 est par conséquent annulée bien que cette année-là, la neige était au rendez-vous⁴⁶. Il est intéressant de constater que le caractère aléatoire de la neige posait déjà question et que les angoisses liées au taux d'enneigement reviennent comme un leitmotiv dans les articles et témoignages. Peut-on y voir les prémises du réchauffement climatique ?

Une autre anecdote permettra d'illustrer cette “fin de règne” du tremplin sur une note plus positive. Elle est relatée par Moreau dans les Cahiers du Peuil, qui parle d'un ***“Clin d'œil du destin”*** : ***“Le dernier sauteur à utiliser le tremplin dans sa fonction initiale aura été le cascadeur Alain Prieur. A l'instar du premier sauteur à ski qui avait fait le plus long saut à ski jamais accompli alors, Alain Prieur fit le plus long bond à moto (84,3 m) battant le record du monde au cours de cette dernière séance.*** Il mesura d'ailleurs lui-même l'inconscience de son exploit un an plus tard, de retour sur le site en avril 1991 : ***“j'ai dû pousser le bouchon un peu loin, jamais je ne le referai”***.⁴⁷

B) En coulisse, un tremplin qui fait débat

Certains points de vue divergent alors sur le devenir du tremplin, en fonction des rôles et sensibilités des parties en présence.

⁴⁴ Vidéo JO Grenoble 1968 - Le Tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte, de Jean Maslowski. Production : COLJOG (Conservatoire Observatoire Laboratoire des Jeux Olympiques de Grenoble) – 2024

⁴⁵ Archives Départementales de l'Isère – Magazine Vivre à St Nizier du 29 décembre 1998

⁴⁶ Document transmis par l'association Plein d'Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

⁴⁷ Document transmis par l'association Plein d'Élan – Les cahiers du Peuil n°5 de 2004 – *Le plus beau tremplin du monde : celui de Saint-Nizier*

1 - L'argent comme "nerf de la guerre"

A peine le tremplin construit et avant même la tenue des JO de Grenoble, la question du devenir du tremplin est posée. Ainsi, dès avril 1968, une note d'un ingénieur des Ponts et Chaussées est adressée au Préfet de l'Isère. Elle évoque la triple problématique à laquelle se heurte le monument :

- la question du coût d'entretien : *"alors qu'aucune collectivité n'est capable de la supporter intégralement, comment partager ce coût ?"* ;
- la question du coût de fonctionnement, une fois la main d'œuvre bon marché militaire disparue ;
- la question de son utilisation au quotidien, au-delà des temps forts.

Plusieurs initiatives sont en outre évoquées, comme celles de coordonner les compétitions, de nommer un responsable général des disciplines de ski de fond et saut, ou encore de mettre en place un comité de gestion. Finalement, c'est une gestion directe par la ville de Grenoble qui est retenue, avec l'aide de subventions, notamment de l'État, de la Fédération française des Sports de glace ou encore du CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives).⁴⁸ Il apparaît donc clairement que dès l'origine, les maîtres d'ouvrage sont donc bien conscients du risque de sous-utilisation à court et moyen terme, et des critiques auxquelles ils s'exposent au vu de l'investissement exorbitant. Ainsi, la critique visuelle et environnementale du tremplin n'apparaît pas encore mais il y a bien une remise en question de ces grandes infrastructures inutiles construites pour les JO. Ainsi, ces inquiétudes ne sont pas si nouvelles que cela.

La question financière réapparaît au cours des années 70, avec en son cœur, un problème de gouvernance. Claude Moreau explicite ce problème politique et financier dans son *Cahier du Peuil* (2004) :

"Si le syndicat intercommunal créé en 1966 a parfaitement rempli sa mission jusqu'en 1968, sa structure est devenue rapidement inadaptée. Sa préoccupation essentielle, dès le lendemain des Jeux et durant une dizaine d'années, a été de vouloir transférer la charge que représentait l'ouvrage vers l'Etat ou le département. Toutes ces tentatives ont échoué et, pendant ce temps, l'entretien des édifices a été gravement négligé. [...] C'est ainsi que les réseaux cessèrent assez vite de fonctionner, compliquant l'organisation des concours et que le vieillissement des ouvrages, s'accéléra. Le coût de remise en état deviendra naturellement dissuasif. Quant au coût d'une éventuelle modernisation (plus de 10 millions de F), avec neige de culture ou piste en céramique pour l'élan et piste en plastique pour la réception, il apparut pharaonique aux yeux du syndicat."

Il propose également une chronologie précise dont nous reprendrons les éléments et chiffres les plus évocateurs pour illustrer cette période **"d'errance financière"** :

1969 : projet de cession gratuite à l'Etat

1970 : estimation du coût annuel de bonne conservation de l'ouvrage : 150 à 170.000 F

1971 : accord de principe du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports sur le projet de cession

1971-1976 : en attente, le projet ne s'est pas concrétisé

⁴⁸ Archives Départementales de l'Isère – Cote 4333W25 - Note adressée au Préfet, avril 1968

1977 : dix ans déjà, inventaire des dégâts dus au non-entretien. Première expertise de restauration par la société Socotec : 1,1 à 1,6 MF

1979 : mise en place d'un "nez" bricolé en bois pour modifier la piste d'élan. Pourtant le tremplin est sélectionné pour représenter l'architecture contemporaine au Museum of Modern Art de New York

1980 : attribution d'une subvention d'état de 106.500 F pour le réaménagement du tremplin : elle ne sera jamais utilisable...

1981 : coût actualisé de la remise en état : 2 MF

1987 : les 30 et 31 janvier ont lieu les derniers concours de saut sur le tremplin : il est mort à 20 ans

1987 : étude de restauration et de modernisation par la ville de Grenoble avec plastification de la piste de réception. Coût total : environ 10 MF

1988 : la subvention de 1980 est abrogée et définitivement perdue, aucun travail n'ayant été effectué

1990 : Fin de l'homologation. Reprise de l'étude de 1987 par la ville de Grenoble."

Enfin il évoque les problèmes de vandalisme, encouragé par le relatif isolement du site, et qui ne font qu'aggraver la dégradation du site. Notre entretien avec Jean Pierre Quentin, vient confirmer et compliquer le dilemme financier : le tremplin serait à la fois trop onéreux à maintenir en état mais également trop cher à détruire.⁴⁹ Suite au "couperet" de 1990, le tremplin est alors "au creux de la vague", avec l'apparition de plus en plus audible de "***l'option extrême***" selon les termes de Claude Moreau, consistant à tout démolir et remettre le site à son état originel.

2 - Les défenseurs du tremplin se battent pour la sauvegarde du joyau architectural

Certains défendent alors la sauvegarde du site pour ces aspects architecturaux. Ces voix sont particulièrement audibles lorsqu'il s'agit d'apporter des aménagements au tremplin, ou plus encore lorsque son devenir même est remis en cause.

Sans surprise, Pierre Dalloz fait figure de défenseur emblématique du tremplin.

Après avoir lu dans le Dauphiné Libéré que la piste d'élan avait été rallongée, Pierre Dalloz réagit et témoigne de sa déception au maire de Grenoble dans une lettre. Il fait part de son implication dans le projet du tremplin et demande au maire de ne pas changer l'aspect du tremplin sans le consulter. Premièrement, il décrit la place centrale qu'il a occupée dans le projet du tremplin bien qu'il ne figure pas comme architecte en chef de l'ouvrage dans les documents officiels. Il insiste fortement sur le fait que ce tremplin n'aurait pas été ainsi sans lui et sur les retours positifs parus dans la presse. Il y fait également des reproches sur la gestion architecturale du tremplin. Il met alors en avant sa contribution comme désintéressée, pour faire contraste avec l'approche purement comptable à laquelle le tremplin est soumis. Il illustre ce fait notamment par ses propos considérant son travail quasi non rémunéré pendant la phase finale des travaux. Il explique que les sommes perçues par son bureau d'étude étaient insuffisantes, ce qui a mené à continuer leur travail d'études sans rémunération : "***Nous donnerons aux étrangers, par notre architecture, une image de la France. Nous prouverons à d'autres que l'architecture, pour certains architectes, est bien autre chose qu'une question d'argent. Si vous me faites***

⁴⁹ Entretien du 8 décembre 2025 avec Jean Pierre Quentin, Vice-Président de l'Association Plein d'Elan

confiance, vous travaillerez gratuitement avec moi, les samedis, les dimanches et les jours de fêtes”.

Ainsi, il décrit comment lui et ses collègues se sont impliqués voir sacrifiés pour l'image de la France, de manière quasi **“altruiste”**. Nous ressentons, à la lecture de la lettre, que ce projet lui tenait à cœur, qu'il y a sacrifié beaucoup de temps, d'énergie et de ressources, et ceci avant tout pour donner une belle image de la France.⁵⁰ A ces arguments affectifs et artistiques, le maire de Grenoble répondra, non sans une pointe d'ironie :

“Le problème que nous pose aujourd’hui cet ouvrage dépasse de loin le cadre de la simple sentimentalité. [...] Tous les partenaires concernés hésitent à prendre des engagements financiers sans une assurance sérieuse que l’ouvrage jouera effectivement son rôle d’équipement sportif. Nous attendons à ce sujet les propositions de la Fédération française de ski . Des études chiffrées sur des travaux de protection des bétons ont été réalisées à la demande du Comité syndical : elles aboutissent à coûts prohibitifs de restauration et de protection préventive. Les choix budgétaires auxquels nous sommes confrontés nous ont fait écarter d’emblée toute idée d’intervention immédiate.”⁵¹

Il remet donc l'aspect financier au centre du problème, reléguant les dimensions humaines ou architecturales au second plan. Pour autant, Pierre Dalloz ne fait pas complètement abstraction de l'aspect financier. Il s'étonne en revanche qu'une telle œuvre ne suscite pas davantage l'intérêt des bailleurs, notamment de l'Etat et de la ville de Grenoble. Ainsi , il écrit un *Plaidoyer pour le tremplin olympique de Saint Nizier* qui apparaît dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné en mars 1982 : **“Et voilà qu’il est aujourd’hui décidé de laisser Saint Nizier aller à la ruine. Les dépenses de son entretien, 99% du total, seraient trop lourdes pour le budget grenoblois. On s’étonne que l’Etat ne participe pas à la conservation d’un équipement à notre connaissance unique en France.”.**

L'emploi du conditionnel concernant l'aspect financier permet ici de remettre en question son importance, comme si rien n'est trop cher pour le tremplin, qui le vaut bien.

“Il y a quatorze ans que l’ensemble olympique de Saint Nizier est en place, en dépit d’un entretien sans doute réduit. Tout porte à croire que le gros œuvre sera encore utilisable si de nouveaux JO d’hiver ont lieu à Grenoble, dans la dernière décennie du siècle. Et que l’on sera ravi de pouvoir restaurer et utiliser un équipement qui a coûté près d’un milliard ancien du temps”.⁵²

Il évoque ici les JO de 1992, qui auront finalement lieu à Albertville. A ce moment, il est convaincu que le tremplin peut perdurer encore quelques décennies.

D'autres voix font écho à Dalloz dans ce plaidoyer.

D'autres voix font écho à celle de l'architecte dans son plaidoyer. Ce fut notamment le cas de l'éminent bâtonnier Pierre Gröll : **“Je déplore l’abandon du tremplin de Saint-Nizier dans l’intérêt de Grenoble, de Saint Nizier et du souvenir qui est dû aux Jeux Olympiques de 1968”.** Il y témoigne un certain respect pour Pierre Dalloz : **“Je vous rappelle qu’il fut entre 1918 et 1930 l’un des plus illustres alpinistes français.[...] Dalloz escalada la Meije en hiver avec Armand Delulle, un exploit qui fait date dans**

⁵⁰ Archives Départementales de l'Isère - Cote 42W27 - Lettre de Pierre Dalloz adressée à Hubert Dubedout, 20 février 1980

⁵¹ Archives Départementales de l'Isère - Cote 42W27 - Lettre de Pierre Dalloz adressée à Hubert Dubedout, 6 juillet 1982

⁵² Archives Départementales de l'Isère – Propos repris du Dauphiné Libéré de mars 1982 repris dans les Affiches de Grenoble et du Dauphiné, *Plaidoyer pour le tremplin olympique de saint Nizier*, du 5 mars 1982.

l'histoire des conquêtes alpines". Ainsi, en rattachant l'œuvre à son créateur, la conservation permettrait de se rappeler du « Grand » Pierre Dalloz, pionnier de l'alpinisme hivernal et résistant. Les défenseurs ont également recours à des arguments de l'ordre du symbole et du spectacle. Ils mettent en avant la notoriété des initiateurs de cette infrastructure érigée en monument. Ce tremplin cristallise en effet la mémoire de nombreuses personnalités remarquables pour leur stature en tant qu'alpinistes, industriels ou encore personnalités politiques.

"Ils (Pierre Randet et Maurice Herzog) choisirent l'emplacement pour sa beauté et pour l'effet théâtral d'une épreuve dont les concurrents semblaient survoler Grenoble dans leur élan." ***"Quelques éloges pourtant nous firent plaisir : ceux, très chaleureux de M. Paul-Louis Merlin ; ceux de M. Paul Dreyfus [...] ; ceux d'un ouvrage de fantaisie dirigé par "Antoine", où il était écrit que le tremplin était si intégré au site qu'il paraissait avoir toujours été là ."***⁵³

L'argument attaché à la conservation voir la popularisation de la pratique sportive du saut est également mis en avant par l'abbé Chabrier, curé d'Autrans et arbitre de saut. Il propose que comme les tremplins d'Autrans, celui de Saint-Nizier soit pris en charge au niveau national, par l'Etat ⁵⁴.

Il y a donc ici, une divergence de point de vue entre les interlocuteurs mettant en avant les aspects architecturaux et sentimentaux d'un côté, et ceux, plus rationnels, brandissant les aspects financiers.

3 - Sur le terrain, Saint-Nizier après les Jeux

Un village suspendu à son tremplin ?

Une analyse des archives permet de mettre en avant le lien étroit entre le village de Saint-Nizier et le tremplin, auquel il est souvent assimilé. Premièrement la joie et l'engouement des saint-nizards pour cette manifestation sportive à laissé place à de la nostalgie pour ceux ayant connu les JO : ***"1968 fut une bonne période. On avait du monde."*** ; ***"Les jeux ont apporté une notoriété toute momentanée au village"***.⁵⁵

Plus tard, lorsqu'il est question de la fin de vie du tremplin, de nouvelles voix nostalgiques se font entendre : ***"Et voilà qu'il est aujourd'hui décidé de laisser Saint Nizier aller à la ruine."***⁵⁶. Cette synecdoque désigne alors le tout de Saint-Nizier par une partie qui est le site de saut à ski. Cela créer un rapport d'équivalence entre la commune et le tremplin dont elle serait donc dépendante et solidaire. Une interprétation possible serait que si le tremplin disparaissait, ce serait tout le village de Saint-Nizier qui perdrait son intérêt. Cette interprétation liée aux mémoires peut également se vérifier, dans une certaine mesure, d'un point de vue économique. En effet, dans les années qui suivent la fin des Jeux et de l'utilisation du tremplin, l'activité économique a décliné, en particulier dans le secteur du tourisme, avec la fermeture de nombreux hôtels. De nombreux emplois ont alors été impactés⁵⁷ même si ce phénomène ne peut évidemment pas être exclusivement causé par la fin des Jeux. Une autre figure de style nous a interpellé : la personnification du tremplin.

⁵³ Archives Départementales de l'Isère – Document de Pierre Dalloz - *Abandonnera-t-on le grand tremplin de Saint-Nizier ?*, non daté

⁵⁴ Archives Départementales de l'Isère – Le Figaro du 23 janvier 1982 - *Ski, saut et combiné nordique*

⁵⁵ Magazine Vivre à St Nizier du 26 février 1998- *30 ans de JO de Grenoble*

⁵⁶ Archives Départementales de l'Isère - Affiches de Grenoble et du Dauphiné, 1982

⁵⁷ Entretien du 8 décembre 2025 avec Jean Pierre Quentin, Vice-Président de l'Association Plein d'Elan

Ainsi, Moreau écrit dans sa chronologie : **“1987 : les 30 et 31 janvier ont lieu les derniers concours de saut sur le tremplin : il est mort à 20 ans”**. De nouveau, cela démontre de l'importance du tremplin, érigé au statut d'humain, tel un “héros” pour les Saint-Nizards. En le considérant comme à échelle humaine, cela renvoie effectivement la fin prématurée de cette infrastructure.

Ainsi, alors que les aspects économiques et touristiques déclinent au lendemain des JO, la mémoire, elle, demeure, voire s'enjolive au fil des décennies. Avec le couperet de 1990, l'épopée du tremplin comme infrastructure sportive s'achève. S'ouvre alors une seconde phase d'errance, celle de la reconversion du site et son entrée potentielle dans le patrimoine historique de Saint-Nizier et/ou de Grenoble. Nous étudierons à présent le site d'un point de vue plus contemporain, posant la question des projets qui se dessinent pour cet ancien site sportif.

III- Quel avenir pour le Tremplin ?

Selon A. Suchet (2016), les friches sportives sont très peu documentées dans la littérature géographique. Les dictionnaires d'urbanisme et d'aménagement ne consacrent rien à la reconversion des équipements sportifs. Alors que plusieurs projets de reconversion se dédient aux usages du sport et du tourisme, les friches et ruines d'événements sportifs sont peu visibles. Cela renforce l'incertitude sur l'avenir des infrastructures telles que le tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte. Son histoire nous amène alors à nous questionner sur sa valeur historique, touristique, économique et sentimentale actuelle qui pourrait alors motiver différents projets pour son avenir.

A) Peut-on considérer le tremplin de Saint-Nizier comme un objet du patrimoine ?

Afin de comprendre cela, il est nécessaire de comprendre la notion de patrimoine. Le patrimoine désigne les héritages du passé existant aujourd'hui et jugés dignes d'être conservés en l'état pour l'avenir, dans une société donnée et à une époque donnée. Le patrimoine culturel concerne les monuments, constructions et sites avec des valeurs historiques, esthétiques, archéologiques, scientifiques, ethnologiques ou anthropologiques⁵⁸. Le patrimoine naturel concerne les formations physiques, biologiques et géologiques remarquables, les habitats d'espèces animales et végétales menacées et les aires d'une valeur exceptionnelle du point de vue de la science, de l'environnement ou de la beauté naturelle. S'il peut être qualifié comme patrimoine, le site de Saint-Nizier-du-Moucherotte s'apparenterait plutôt à un patrimoine culturel en temps que construction attachée à un événement culturel bien qu'il prenne place dans un milieu naturel dont l'esthétique a été un paramètre déterminant dans le choix de son emplacement.

“Le site est grandiose : les aiguilles déchiquetées des Trois Pucelles dominent la combe sauvage qui ouvre largement sur les Alpes. Grenoble s'étale au pied de la montagne ; la Chaîne de Belledonne, le Taillefer, la Chartreuse se dépliant en face. La Meije, perle de L'oisans apparaît dans une échancrure derrière Chamrousse et, au loin, au bout de la vallée du Grésivaudan, se dresse le Mont Blanc...” décrit un article dédié à l'anniversaire des trente ans des JO de 1968⁵⁹.

Ainsi la localisation du tremplin remet en question la dualité entre patrimoine culturel et naturel. En effet, l'environnement naturel autour du tremplin fait partie intégrante du site et peu de témoignages que nous avons rencontrés dissocient l'infrastructure sportive de sa localisation si particulière qui contribue à son aspect grandiose.

La notion de patrimoine découle de celle de monument dont l'étymologie est “rappelé à la mémoire”. Ainsi il a pour fonction de rappeler aux sociétés vivantes des personnes, des événements, des croyances, des rites ou des règles sociales constitutifs de leurs identités.⁶⁰ Par sa dimension matérielle, il permet l'ancrage des sociétés humaines dans l'espace naturel et culturel. Choey (2009) le décrit comme dispositif mémoriel ***“intentionnel”***, choisi dans un corpus d'édifices préexistants, en raison de sa valeur historique ou esthétique. Le Ministère de la culture définit le statut de monument historique comme une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien. Ce statut implique une protection dont la

⁵⁸Patrimoine. (2025, novembre). Géoconfluences. <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/patrimoine>

⁵⁹ *Vivre à St Nizier - 30 ans de JO de Grenoble, 26 février 1998*

⁶⁰ Choay, F. (2009). Le patrimoine en questions. Esprit, Novembre(11), 194-222. <https://doi.org/10.3917/espri.0911.0194>.

responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir⁶¹.

Ainsi, le site du tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte n'est aujourd'hui pas reconnu comme monument historique. Il est classé comme **“architecture de culture recherche sport ou loisir ; ensemble de culture recherche sport ou loisir ; complexe sportif”** labellisé *Architecture contemporaine remarquable* depuis 2003⁶². C'est alors un témoignage historique évident d'un événement que sont les JO de 1968, mais sa conservation représente-t-elle un intérêt ? Peut-il être considéré comme un patrimoine ? Suchet A. (2016) décrit alors **“une valeur mémorielle sans patrimonialisation”** pour le tremplin⁶³. La diversité des récits et attachements des acteurs privés et publics expliquent alors les désaccords sur l'avenir du site de Saint Nizier. La réponse à ces questions dépend donc des expériences et perceptions des groupes et individus liés à cette infrastructure que nous verrons par la suite.

Il est alors intéressant de considérer le point de vue de différents groupes et individus sur le tremplin.

1- Le site Olympique comme une verrue dans le paysage

Cet édifice qui était autrefois vu comme grandiose, aujourd'hui suscite moins de l'admiration que du dégoût. Alors qu'il était pensé par son architecte Pierre Dalloz pour se fondre dans un décor naturel : **“le tremplin était si intégré au site qu'il paraissait avoir toujours été là”**⁶⁴. Aujourd'hui il est plutôt considéré comme une “tâche” dans le paysage. En effet, la noblesse du béton des années 1950-60, n'est plus reconnue par l'esthétisme contemporain. L'abandon et le délabrement de l'édifice a également contribué à sa dépréciation. Sur son blog, un pratiquant d'urbex écrit :

“Ce tremplin ne paye pas de mine, c'est une simple carcasse de béton dont l'épaisse couche de tags hideux a tendance à servir de structurant supplémentaire voire utile pour tenir le tout. Toutefois, je voulais m'y rendre pour mettre en valeur le gâchis des Jeux olympiques.”⁶⁵.

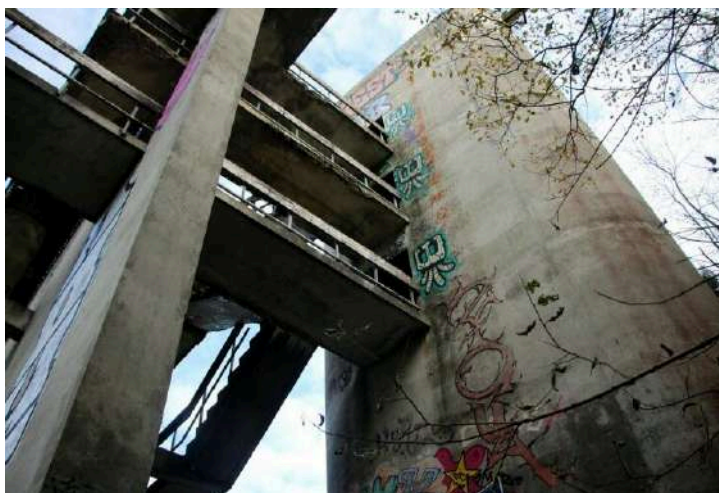
⁶¹ Les monuments historiques | Ministère de la Culture. (2025, avril 4). <https://www.culture.gouv.fr/thematiques/monuments-sites/monuments-historiques-sites-patrimoniaux/les-monuments-historiques>

⁶² Édifice sportif, tremplin olympique—Pop. (s. d.). Consulté 21 janvier 2026, à l'adresse <https://pop.culture.gouv.fr/notice/merimee/ACR0000090>

⁶³ Suchet, A. 2016 “Les ruines des jeux olympiques de Grenoble 1968. Le tremplin de saut à ski de Saint-Nizier-du-Moucherotte et ses fantômes”, Techniques & Culture 65-66 “Réparer le monde? Excès, reste et innovation”, p 434-447.

⁶⁴ Archives Départementales de l'Isère – Cote 42W27 - *Plaidoyers pour le Tremplin Olympique de Saint-Nizier*, *Les affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 5 mars 1982, propos recueillis par J. Cervins

⁶⁵ Urbex Isère—Le tremplin olympique. (s. d.). Consulté 21 janvier 2026, à l'adresse <https://tchorski.fr/25/tremplin.htm>



(crédit photo : *Le Dauphiné Libéré*. J.-B.V. - 01 nov. 2024) ⁶⁶

Le tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte apparaît alors sur la page Wikipédia de l'expression "éléphant blanc" qui désigne ***"une réalisation d'envergure prestigieuse qui s'avère en définitive plus coûteuse que bénéfique et dont l'exploitation ou l'entretien devient alors un fardeau financier"***⁶⁷. Cela est caractéristique des infrastructures des Jeux olympiques dont la critique principale réside dans les forts investissements que leur construction a nécessités pour, après les évènements, être abandonnés faute d'utilité ou de moyens. Ainsi, malgré de nombreuses tentatives, portées notamment par Pierre Dalloz pour réutiliser le site pour sa fonction initiale, d'après A. Suchet (2016), il ne faut pas chercher à comprendre pourquoi le tremplin n'est plus en usage. En effet, d'après lui, aucun modèle économique ne serait adapté à sa remise en usage pour le sport. Il explique cela par le fait que, ***"cette construction n'a pas été pensée comme une installation sportive régionale de saut à ski mais bien comme un dispositif de médiatisation de la ville de Grenoble et des Alpes du Nord dans le monde"***. Ainsi, cela permet de remettre en question le fait que ce soit les infrastructures matérielles en elle-mêmes qui donnaient leur splendeur au site mais bien la mise en scène de ces installations dans un contexte géographique et historique particulier, fait pour donner une image positive d'un évènement éphémère.

Souvent décrits comme une "verrue dans le paysage", la dimension matérielle du tremplin et des tribunes semble alors marquer le territoire et la nature environnante de façon négative. Ainsi, dissocier le patrimoine matériel et immatériel du tremplin mène à un certain rejet et dégoût de cet édifice de béton. Sans considérer le symbole et le patrimoine immatériel de cet objet, s'attacher au site paraît complexe et constitue un frein à sa restauration. Mais est-il légitime de dissocier le patrimoine matériel de son histoire ? A-t-il perdu sa portée symbolique ou n'est-elle pas partagée par des communautés assez grandes et puissantes pour investir dans sa patrimonialisation ? Alors qu'aucun lieu n'est à proprement dédié à la mémoire des Jeux olympiques de 1968, est-il possible d'abandonner une trace aussi imposante de cet évènement historique ? A. Suchet (2016) résume alors ces questionnements dans la phrase : ***"Dès lors, dans quelle mesure ces restes des Jeux d'hiver 1968 ont-ils vraiment quitté le cycle des biens matériels ou immatériels de la société ?"***. Il est difficile d'en juger. Cependant, qu'il y ait une institutionnalisation du

⁶⁶ En images. Le tremplin oublié de Saint-Nizier-du-Moucherotte sur la piste de la renaissance ? (2024, novembre 1). <https://www.ledauphine.com/culture-loisirs/2024/10/31/isere-saint-nizier-du-moucherotte-le-tremplin-oublie-avant-sa-renaissance>

⁶⁷ Éléphant blanc(Expression). (2026). In Wikipédia. [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89I%C3%A9phant_blanc_\(expression\)&oldid=232601324](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=%C3%89I%C3%A9phant_blanc_(expression)&oldid=232601324)

site ou non, il est indéniable qu'il suscite un certain attachement auprès de différentes organisations et individus, que nous examinerons.

2 - Le site de saut à ski, un support pour se remémorer la grandeur des Jeux olympiques qui anime un collectif plein d'élan

Ainsi, un collectif citoyen reste attaché à la grandeur des Jeux olympiques de 1968 et au **“plus beau tremplin du monde”**⁶⁸, comme titraient de nombreux journaux à l'époque. L'association Plein d'Élan, créée en 2024, est composée d'une cinquantaine de personnes qui s'attachent à continuer de faire vivre ce lieu historique. Nous avons rencontré Jean Pierre Quentin, vice-président de l'association et retraité, ancien directeur des bâtiments et du patrimoine de l'Hérault. Il est venu habiter à Saint-Nizier du Moucherotte il y a quelques années pour rejoindre la maison familiale de sa femme, dont les parents sont originaires du village. Lorsque nous lui avons parlé, nous avons instantanément ressenti l'attachement de cet ancien étudiant grenoblois à la figure de Pierre Dalloz et à la dimension artistique et architecturale du site olympique. Pour Plein d'Élan, maintenir en état et rénover le site est un devoir par rapport à la mémoire de Pierre Dalloz et à l'histoire du village. En effet, Jean Pierre Quentin, nous fait visiter une petite église qui, avec le tremplin, sont les rares vestiges de l'époque qui n'ont pas été détruits. En face de l'église nous observons la route déviée à cause des travaux et des chantiers pour de nouveaux logements. Ainsi, l'association souhaite perpétuer et ancrer la mémoire des Jeux olympiques en sauvegardant le site et en organisant des événements. Le président de l'association, Arnaud Dollet, met en avant le fait qu'il n'y a pas réellement de lieu dédié à l'histoire des JO de Grenoble. Ainsi, **“il faut (drait) transmettre et ne pas laisser ce patrimoine s'effondrer et partir en désuétude.”**, interrogé dans ICI en janvier 2024⁶⁹. Enfin, il paraît évident pour Jean Pierre Quentin, cet ancien directeur du patrimoine, de reconnaître le site de Saint-Nizier comme un patrimoine à conserver mais également permettre de nouveaux usages autour de ce lieu.

L'attachement des membres de l'association Plein d'Élan et leurs tentatives de créer de nouveaux souvenirs autour du site olympique de Saint-Nizier motive alors, dans un premier temps, un projet de restauration du site. En effet, Arnaud Dollet reconnaît que le site devenu une friche est peu attrayant : **“Aujourd'hui, on ne peut pas l'apprécier à sa juste valeur. Il faut le nettoyer, refaire les bétons, couper la végétation qui a pris le dessus et avoir un lieu qui offre plusieurs facettes aux touristes.”** (ICI - janvier 2024). Cette première proposition permettait d'organiser des promenades sécurisées sur le site, et de mettre des panneaux explicatifs. Il faudrait alors compter 1,3 millions d'euros pour cela. Ensuite, le collectif imagine une réhabilitation du site avec l'aménagement de la tour d'élan en belvédère ou la mise à disposition d'un bâtiment pour accueillir un musée des JO de 1968. La tribune des officiels pourrait être aménagée pour accueillir des logements saisonniers et la tour des juges pourrait laisser place à un restaurant, valorisant les produits du terroir. Une fois de plus, plusieurs millions d'euros seraient à prévoir pour un tel projet.

Ainsi, en attendant le déverrouillage de telles sommes, l'association tient à montrer que ce site dispose encore d'atouts indéniables et mérite de continuer de vivre au moyen de

⁶⁸ Archives Départementales de l'Isère – Cote 42W27 - *“Plaidoyers pour le Tremplin Olympique de Saint-Nizier”, Les affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 5 mars 1982, propos recueillis par J. Cervins

⁶⁹ Le tremplin des Jeux olympiques de Grenoble 1968 enfin restauré ? - ICI. (2024, janvier 28). ICI, le média de la vie locale.

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/le-tremplin-des-jeux-olympiques-de-grenoble-1968-enfin-restaure-207505>

manifestations artistiques. Jean Pierre Quentin disait alors : **“Nous avons souhaité en particulier que les sentiments de regrets liés au délabrement de la construction du tremplin puissent être contrebalancés par des souvenirs heureux.”**

Voilà pourquoi l'événement intitulé **“Arts au tremplin”** a été organisé en juillet 2025⁷⁰. Tout au long de la journée, des ateliers artistiques de peinture, de dessin, de photo et d'écriture ont été encadrés par des professionnels. Des visites guidées du site habituellement fermé au public, une exposition d'œuvres d'art et des moments musicaux orchestrés par la fanfare locale ont également été organisés. Jean Pierre Quentin nous partageait alors le fait qu'à Saint-Nizier, il y a beaucoup d'artistes et d'artisans. Ainsi, cette manifestation artistique allie plusieurs identités de Saint-Nizier, à la fois, celle historique, marquée par les Jeux olympiques de 1968 mais également celle, plus contemporaine, de ses habitants sensibles à la dimension artistique. Une nouvelle édition de ce festival sera proposée au printemps prochain.

3 - Les fantômes qui habitent le site olympique, un attachement à relativiser

Le maire de la commune de Saint-Nizier-du-Moucherotte affirme l'importance du site pour les Saint-Nizards : **“Ce tremplin est emblématique, c'est notre histoire”**⁷¹. Comme nous l'avons vu précédemment, les JO de 1968 ont été un événement particulièrement marquant pour le développement de la commune et ses habitants qui étaient présents lors des Jeux. Ce monument est le rappel physique d'une époque d'effervescence sociale et économique dans la commune. Mélangée à la nostalgie d'une époque de gloire demeure une certaine fierté et la conscience d'un héritage olympique ayant permis de grandes avancées en termes de développement local. Ainsi, l'éditorial dédié aux trente ans des JO du journal “Vivre à Saint Nizier” donne la parole aux habitants qui partagent leurs anecdotes olympiques. Pour ne citer qu'un extrait, le rédacteur du numéro écrit :

“Ce qui m'a le plus frappé en discutant avec toutes ces personnes, c'est leur fierté d'avoir œuvré, participé ou vécu cet événement olympique. Mais c'est un vécu en toute humilité. Oui j'ai fait ceci et cela mais je n'étais pas tout seul, nous étions plusieurs au village [...] 30 ans après, il y a toujours ce souvenir collectif et cette petite flamme dans les yeux de “ceux qui y étaient” ”.

(crédit photo : *Vivre à St Nizier - 30 ans de JO de Grenoble, 26 février 1998*)



⁷⁰ Le tremplin de Saint-Nizier va reprendre vie. (2025, juillet 3).

TG+. <https://tgplus.fr/article/le-tremplin-de-saint-nizier-va-reprendre-vie/>

⁷¹ BELLEVILLE, J. (2024, septembre 19). Le tremplin du Moucherotte poursuit l'élan olympique. Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné.

<https://www.affiches.fr/infos/montagne/le-tremplin-du-moucherotte-poursuit-lelan-olympique/>

En effet, ce tremplin est également le témoignage physique de moments vécus auxquels des fantômes sont attachés. Ces souvenirs ne sont pas uniquement partagés par des anciens habitants de la commune mais également par des Grenoblois, des Français ou encore des sportifs ou supporters internationaux. A. Suchet (2016) décrit la **“visite de mémoire”** de certains Grenoblois ou anciens Grenoblois qu’il a interrogés. Ils habitaient à Grenoble pour leurs études ou premiers postes en tant qu’ingénieurs. Ils étaient venus voir les Jeux olympiques pour les plus âgés, ou ont assisté au record de saut en moto d’Alain Prieur en 1988, deux événements assez exceptionnels. D’autres fantômes et figures nationales et internationales sont également attachées à la commune de Saint Nizier et son ensemble Olympique comme le Général de Gaulle ayant prononcé le discours d’ouverture des Jeux, Maurice Herzog, secrétaire d’Etat à la jeunesse et aux sports, passé deux jours pour examiner les sites des futures installations, ou encore Brigitte Bardot restée coincée dans le luxueux hôtel de l’Ermitage en haut du Moucherotte. Ainsi, l’ensemble de ces témoignages contribue à l’impossible dissociation entre le bien matériel et les symboles et l’histoire qu’il abrite. A. Suchet (2016) décrit alors ces fantômes tels qu’ils nourrissent une valeur plutôt mémorielle que touristique ou esthétique. Selon lui, **“ces cathédrales abandonnées exercent un sentiment antinomique de répulsion et d’attirance de nature à entretenir une mémoire collective d’un événement temporaire”**.

Mais le tremplin tourne le dos au village et ces témoignages commencent à dater. Ainsi, les nouveaux arrivants dans la commune ne partagent pas cette histoire et n’ont pas cet attachement à l’ancien site olympique. De plus, bien que de nombreux acteurs essayent de faire vivre cette mémoire des Jeux dans la commune, l’absence de patrimonialisation et institutionnalisation de l’ancienne infrastructure sportive ne contribue pas à perpétuer les mémoires des Jeux. D’après Jean Pierre Quentin, bien que tous les villageois n’aient pas tous de l’amour pour ce site, lors des débats organisés lors des journées du patrimoine, beaucoup de nouveaux arrivants s’intéressent au site et veulent apprendre à le connaître. Ainsi, le tremplin suscite malgré tout la curiosité et représente un repère important pour la commune.

B) Quelle place occupe l’abandon dans l’histoire du tremplin ?

1 - Un site abandonné, reconverti par de nouveaux usages et symboles

Le site laissé à l’abandon par les pouvoirs publics, n’a pas cessé d’exister pour autant. Des riverains, des touristes, des photographes et des jeunes ont réinvesti cet espace comme lieu de balade et d’errance.



(crédit photo : Le Dauphiné Libéré. J.-B.V. - 01 nov. 2024)

En effet, plusieurs sentiers passent à côté du vieux tremplin, ce qui suscite la curiosité des marcheurs. L'ex-maire de la commune, Claude Moreau, disait qu'il y avait de nombreux visiteurs les jours de beau temps, plus d'un millier par an d'après les estimations de la municipalité. Le site est donc aujourd'hui, un lieu de balades pour beaucoup mais également d'urbex et de shooting photo, au drone notamment. Les graffitis figurant sur la carcasse de béton indiquent la présence d'une jeunesse urbaine issus des quartiers proches en contrebas du tremplin, d'après A. Suchet (2016) qui les a rencontrés. Ce sont principalement des garçons, qui se retrouvent pour fumer et boire des bières. Ce qui les attire est de se réunir dans un endroit "*inhabité*", un endroit "*comme un repère*", un lieu qui fait "*peur*". Claude Moreau décrivait ce même attrait pour la peur que suscite l'escalade de la piste d'élan par des visiteurs⁷². Ainsi, ce site autrefois grandiose, suscite la peur mais qui ne se traduit pas forcément par le rejet ou une volonté de démolition mais plutôt comme une attraction. Ainsi, dans cet usage, la dimension esthétique de l'ouvrage, comme elle est traditionnellement conçue, n'est pas perçue par les visiteurs.

Pendant, il y a quelque chose d'attirant tout de même à pénétrer ce site dont l'histoire, pour la plupart, est inconnue. A. Suchet (2016) décrit alors ce phénomène comme "*un sentiment antinomique de répulsion et d'attirance*". Ces observations suscitent alors la question de la patrimonialisation. Ainsi, une reconnaissance officielle du site olympique comme objet du patrimoine et une restauration ne ferait-il pas perdre la portée symbolique et l'attachement des visiteurs à cet édifice abandonné, qui est à la fois un lieu de refuge et d'aventure ? L'abandon ne fait-il pas partie intégrante de l'histoire de ce monument et ne mérite-t-il pas d'être documenté ? L'imposante friche sportive peut alors servir de rappel des impacts, notamment environnementaux, d'événements internationaux tels que les JO. Elle peut donc avoir une nouvelle dimension symbolique permettant de critiquer de telles manifestations ou du moins, à l'avenir, d'éviter de fabriquer de nouveaux "éléphants blancs". Le site, n'a-t-il pas une dimension symbolique qui questionne la grandeur d'un événement passée et nous renvoie à des questions plus profondes sur nos peurs personnelles, comme le fait de tomber dans l'oubli ou la pertinence de notre héritage aux générations futures ? Comment prendre en compte ces questionnements dans des projets de patrimonialisation ? Ainsi, ces questions dessinent un rapport très personnel et sensible à un lieu dont l'institutionnalisation et la rénovation pourraient remettre en question.

Enfin, Il faut tout de même rappeler que la collectivité condamne les visites non encadrées qui présentent des risques. D'autant plus que si la démolition n'est pas envisagée car, en partie, trop coûteuse, il y a de réels enjeux de sécurité à laisser le site à l'abandon .

2 - Un abandon motivé est-il souhaitable ?

Ainsi, la friche du site de Saint Nizier suscite un certain engouement et l'émergence de nombreux projets de valorisation. Le maire de Saint-Nizier-du-Moucherotte Franck Girard apprécie l'intérêt mais reste prudent. Selon lui, l'argent est le "nerf de la guerre" (ICI - janvier 2024). En effet, les sommes à engager pour cette petite collectivité de 1100 habitants sont trop importantes : ***"La commune sera partie prenante dans la mesure où on met à disposition le site olympique. En revanche, il n'y aura pas l'appui de la commune sur***

⁷²L'avenir du tremplin olympique à Saint Nizier du Moucherotte | INA. (s. d.). [Enregistrement vidéo]. Consulté 21 janvier 2026, à l'adresse <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/ly00001247528/l-avenir-du-tremplin-olympique-a-saint-nizier-du-moucherotte>

l'aspect financier”, partageait le maire dans ICI en janvier 2024. Pour lui, il faut trouver un modèle de rentabilité permettant de soutenir les rénovations ou restaurations.

Ainsi, l'abandon de l'infrastructure représente la solution la moins onéreuse et rejoint la vision de l'architecte Pierre Dalloz, suite à l'annonce de l'abandon du site par la municipalité de Grenoble en 1982 :

“Le béton ne donne pas de belles ruines, lorsque les armatures de fer se mettent à faire saillie sur des éléments de construction disloqués. Si les ouvrages de Saint Nizier devaient être définitivement abandonnés le mieux serait de reconstituer autour d'eux la sapinière, pour qu'ils apparaissent un jour dans la forêt comme des fantômes”⁷³.



(crédit photo : *Le Dauphiné Libéré*. J.-B.V. - 01 nov. 2024)

Ainsi, A. Suchet (2016) propose de s'intéresser à une solution “ruskinienne” d'abandon ***“accompagné, sécurisé mais aussi valorisé.”*** Cette option serait alors en adéquation avec la valeur plutôt mémorielle que touristique qu'il juge attachée à l'édifice.

John Ruskin, historien de l'art britannique du 19^{ème} siècle, propose de comparer le patrimoine à un être humain ***“qu'il faut soutenir (en le restaurant le moins possible) mais qu'il faut aussi laisser mourir”***. Il appelle à ***“laisser mourir”*** les monuments dont il faille ***“accepter que sa dernière heure sonne”*** (A. Suchet, 2016). Ainsi, il prône la ***“non-restauration”***, car selon lui, cette démarche permettait de ne pas mentir ou déshonorer le patrimoine : ***“ce qu'on nomme restauration est la pire forme de destruction que puisse subir un bâtiment”***. Cela fait référence à un grand débat de l'architecture du 19^{ème} siècle faisant affronter deux camps, les interventionnistes et les non interventionnistes (Choe, 2009). Ruskin incarne alors le second camp et s'oppose à la doctrine majoritaire en France, celle de Viollet-le-Duc. Selon ce dernier, ***“restaurer un édifice [...], c'est le rétablir dans un état complet qui peut n'avoir jamais existé”***. Alors que Ruskin considère les monuments comme sacrés et intouchables, Viollet-le-Duc promeut quant à lui une approche plus didactique et historique de la restauration. Ainsi, d'après Choe (2009), laisser en friche et sanctuariser des monuments, inscrit ces infrastructures abandonnées dans les territoires, leur confère une mission de repère symbolique, tout en étant le choix le moins coûteux.

⁷³ Archives Départementales de l'Isère – Cote 42W27 - *“Plaidoyers pour le Tremplin Olympique de Saint-Nizier”, Les affiches de Grenoble et du Dauphiné*, 5 mars 1982, propos recueillis par J. Cervins

Ainsi, il apparaît effectivement que le nerf de la guerre soit les financements mais il s'agit également ici d'une question de sentimentalité et d'attachement, contrairement à ce que pouvait dire Hubert Dubedout en 1982⁷⁴. Ainsi, le projet exposé par Arnaud Dollet a permis de débloquer des fonds de la Fondation du patrimoine. Un diagnostic architectural, environnemental et paysager a été effectué par le bureau d'études INCA en 2024. L'objectif de cette étude est de proposer différents scénarios pour le futur du tremplin, ainsi que les coûts et une liste de financeurs éventuels. L'étude n'a pas encore été rendue publique mais elle permettra peut-être de relancer des débats, des initiatives et des investissements, à la veille des Jeux olympiques de 2030 qui doivent se tenir dans les Alpes.

Conclusion

Pour conclure, après avoir retracé l'histoire à la fois glorieuse et parfois douloureuse d'un héritage aussi imposant qu'un tremplin de saut à ski, nous avons découvert comment cette histoire ne peut pas alors être réduite à une unique narration. Ainsi, le tremplin de Saint-Nizier-du-Moucherotte s'inscrit dans différentes géographies, à la fois grenobloise mais surtout saint-nizarde à la suite des JO. La temporalité est également un facteur majeur permettant de donner à ce site tantôt une dimension majestueuse et rayonnante, tantôt l'image d'un fardeau économique, voire de pollution visuelle. Mais, ce qui nous a particulièrement intéressé dans ce devoir est l'évolution des perceptions mais surtout la diversité de ces dernières en fonction du temps et des attaches émotionnelles qu'il suscite. Ainsi, notre réflexion montre bien que le fait de reconnaître un objet comme monument ou patrimoine est un processus construit, qui soulève énormément de questions et qui s'inscrit dans une temporalité. La patrimonialisation relève alors de choix éminemment subjectifs quant aux récits faits de ces monuments, auxquels sont attachés une diversité d'héritages. Notre travail relève également du choix de mise en lumière de certains récits plutôt que d'autres, les principales sources étant issues du fond d'archives personnelles de Pierre Dalloz et d'un entretien avec l'association Plein d'Élan.

⁷⁴ Archives Départementales de l'Isère – Cote 42W27 - Lettre du maire de Grenoble H. Dubedout adressée à P. Dalloz, 6 juillet 1982